PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE - 2000eme
PLANCHE N°2

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2015 approuvant le projet.

1. PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE: ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- UB — Désignation de zone
- UAa — Désignation de secteur de zone

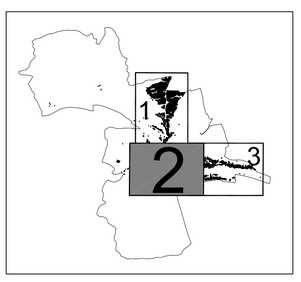
B. LES EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacements réservés

2. RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Eléments du paysage identifiés à préserver (7° du L. 123.1.5)
- Clôture et mur à conserver
- Cheminement piéton à conserver
- Secteur de nuisance acoustique
- Recul par rapport à la forêt
- Nouvelles constructions
- La zone 1AUc correspond à un périmètre d'étude assorti d'un relative inconstructibilité de 5 ans défini par l'article L123-2 du code de l'urbanisme.

AVERTISSEMENT
Les différents risques ne figurent pas sur ce plan de zonage, il conviendra de consulter les chapeaux de zones du règlement et les annexes pour en prendre connaissance.



Pompey, le 15 décembre 2015

Le Président de la Communauté de Communes
du Bassin de Pompey,
Laurent TROGLIC

Commune de LIVERDUN

ville de liverdun

ECHELLE : 1/2000

Sources : IGN, BRGM, DDT54, GEODERIS